



LE TEMPS DU REGARD

PROJET ASSOCIATIF

A L'USAGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

« QU'EST-CE QU'UN PROJET ASSOCIATIF ? QUE POUVEZ-VOUS EN ATTENDRE ? ».

Vous, personnes accueillies avez répondu :

« Ce n'est pas encore vraiment clair pour moi, c'est pour définir des règles de vie, le projet associatif c'est l'essentiel du Vivre-Ensemble, je crois ». Rémi

« C'est un groupe qui organise plein de choses, qui l'écrit pour savoir quoi faire. » Isabelle

« C'est pour préparer l'avenir, pour plus tard voir ce que l'on va pouvoir faire ensemble, c'est un projet avec un but précis, l'accueil de personnes seules. » Charles

« Le projet c'est ce qui permet à l'association du « Temps du Regard » de rassembler les gens pour qu'ils puissent discuter ensemble, et permettre de leur changer les idées, faire que le temps passe plus vite. » Jacqueline

« Ecrire pour avoir une orientation commune, sinon ce serait le bordel. » Jean-Pierre

« C'est adapté pour nous, on habite notre chez nous comme on veut. » Christophe

« Cela évite de rester seul dans son coin, on prend des nouvelles des personnes quand elles sont malades chez elles, on va les visiter. Quand j'ai perdu mon père, j'ai trouvé à qui parler, j'ai trouvé une écoute. » Isabelle

« C'est aussi la possibilité de faire de l'art, de créer, de rencontrer des gens différents qui ont le même parcours que nous, ça aide, on partage ensemble. » Rémi

« Le projet d'association explique le travail de l'association. Elle nous apporte la possibilité de nous exprimer, apporte le bien-être, la confiance. » Pascal

Vous avez aussi retenu, avec vos familles, le conseil d'administration, les personnels, les 12 valeurs, c'est à dire les 12 idées qui nous guident tous au « Temps du Regard ».

Ce livret a été écrit avec vous. Il vous appartient. Il dit ce que nous croyons qu'il est bon de faire tous ensemble au « Temps du Regard ».

Ces réflexions sont une belle entrée au projet associatif adapté, plus court et plus proche de la parole des personnes accueillies dans les services.



HISTOIRE DE L'ASSOCIATION « LE TEMPS DU REGARD »

L'association « Le Temps du Regard » a été créée en 1986 par « le Centre d'Accueil à la Journée du Gros Chêne », à Rennes. Ce centre existait depuis le 2 janvier 1982.

Avant, il n'y avait pas de lieu pour accueillir, en journée, des personnes en situation de handicap.

Le « Centre d'Accueil à la journée » avait déjà compris que ces personnes avaient des besoins différents. Il souhaitait les accueillir et leur proposer des activités. C'était l'un des premiers centres d'accueil en France. Mais ce lieu a dû fermer en 1986, car il n'avait pas assez d'argent pour fonctionner.

Les professionnels du centre ont souhaité continuer d'agir pour les personnes en situation de handicap. Ils ont proposé aux personnes et à leurs familles de faire partie de l'association « Le Temps du Regard ». L'idée était de trouver de l'argent pour créer un nouveau service d'accueil qui puisse exister le plus longtemps possible.

1988 : Création du service d'accueil de jour « Le Temps d'Agir »

En 1988, l'association a créé son premier service d'accueil à la journée dans des salles de « L'Association des Paralysés de France », à Rennes. Ce lieu a été appelé « Le Temps d'Agir ».

Il accueille les personnes en situation de handicap et leur permet de se rencontrer, de discuter, de faire des activités qui leur font du bien...

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a donné de l'argent pour que ce lieu puisse exister. Cela permet aussi aux personnes de ne pas payer très cher pour y aller.

1996 : Création du logement collectif « La Cour aux Bretons »

Les personnes du « Temps d'Agir » et leurs familles ont expliqué qu'il serait bien de proposer des logements adaptés. Les personnes en situation de handicap voulaient un « chez soi ».

Mais vivre seul quand on a un handicap ou une maladie est compliqué. En 1996, l'association a décidé de créer un lieu avec plusieurs logements : c'est le premier domicile collectif appelé « La Cour aux Bretons ».

Chacun y vit dans son « chez soi », un studio avec tout le confort et l'intimité nécessaires à l'épanouissement d'une vie des plus ordinaires.

Des professionnels sont là pour :

- Aider dans les gestes de la vie de tous les jours (par exemple, aider à s'habiller, à se doucher, à préparer les repas, à se déplacer...),
- Gérer les relations entre les différentes personnes,
- Proposer des animations.

En journée, les personnes en situation de handicap peuvent aller au «Temps d'Agir ».

Une place est réservée aux personnes qui ont besoin d'un logement juste pour quelques jours ou quelques semaines : un hébergement temporaire.

1998 : Création du service d'accueil de jour « Les Acanthes »

En 1998, le Syndicat des Communes a demandé de créer un autre service d'accueil de jour. Avec le soutien de la mairie de Pacé, « Le Temps du Regard » a accepté et a créé « Les Acanthes ».

Il propose les mêmes services, en journée, que le « Le Temps d'Agir ».

2004 : Création du domicile collectif « Les Huniers »

Beaucoup de personnes voulaient aller à « La Cour des Bretons », mais il n'y avait pas assez de places.

« Le Temps du Regard » a alors créé un autre logement collectif appelé « Les Huniers », à Montgermont.

2009 : Création des appartements regroupés « Les Haubans »

Pour répondre aux nombreuses demandes de « vivre chez soi », l'association a créé 4 appartements à Montgermont, à quelques pas du foyer « Les Huniers ».

Ces studios permettent à 4 personnes de vivre autonomes dans leur propre lieu de vie.

Elles ont le soutien d'une équipe de professionnels qui vient chaque jour les aider dans leur quotidien : aide aux courses, tenue du studio, soin des personnes.

Dans la journée, ces personnes se rendent dans les accueils de jour et organisent leur semaine d'activité en fonction de leurs capacités et de leurs envies.



2016 : Création du service d'accueil de jour d'Acigné

Pour répondre aux demandes des personnes et pour préparer le projet d'habitat du Botrel en 2022, un service d'accueil de jour a été ouvert à Acigné. Il propose les mêmes activités que les deux autres services d'accueil de jour, dans un lieu situé au cœur de la commune.

LE PROJET D'ASSOCIATION DU « TEMPS DU REGARD »

Pourquoi actualiser le projet d'association ?

« Le Temps du Regard » a un projet associatif.

Ce projet est une explication des idées, des valeurs et des actions que l'association organise. Plusieurs personnes ont écrit ce projet :

- Les personnes qui prennent les décisions pour l'association, c'est-à-dire les membres du Conseil d'Administration, dont le président, la vice-présidente, le trésorier entre autres,
- Les professionnels des services,
- Les personnes accueillies dans les différents services,
- Les familles.

En 2016, « le Temps du Regard » a fêté ses 30 ans. Pour cette date anniversaire, l'association a souhaité rappeler les valeurs qu'elle défend depuis qu'elle a été créée.

Elle a souhaité remettre à jour son projet en l'actualisant. Ce projet prépare aussi l'avenir et pose la question :

Qu'est-ce qu'il serait bien de faire pour les personnes en situation de handicap dans les prochaines années ?

Quel est le travail de l'association ?

« Le Temps du Regard » se donne pour missions de :

- Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler, qui ont besoin d'aide dans leur vie de tous les jours et qui vivent près de Rennes et ses environs. L'association les accompagne pour qu'elles puissent faire des rencontres, des activités (culturelles, créatives, sportives...).
- Trouver des réponses qui satisfassent les besoins des personnes en accueil à la journée et en hébergement :
 - Les accueils de jour pour sortir de chez soi, faire des activités intéressantes, rencontrer d'autres personnes,...
 - Des logements pour accueillir des adultes en situation de handicap qui ne peuvent pas vivre seuls.
- Ecouter les personnes, être attentif à leurs besoins et tenter d'apporter des réponses adaptées.

Pour cela l'association s'appuie sur les évolutions, les changements dans la ville, dans le pays et tente de proposer de nouvelles solutions qui aideraient les personnes à vivre mieux.

Les Valeurs Essentielles, les plus importantes

Les valeurs représentent les idées que nous estimons bonnes et avec lesquelles nous sommes d'accord. Elles nous aident à faire des choix, à savoir comment vivre notre vie. Toutes les actions de l'association respectent ces valeurs.

Après avoir interrogé l'ensemble des personnes accueillies, l'association a retenu 12 valeurs qui caractérisent le mieux son action. Voici ces 12 valeurs :

Confiance

Humanisme

Tolérance

Joie de vivre

Solidarité

Enthousiasme

Compétence

Respect

Partage

Générosité

Liberté

Dignité

Tolérance : c'est respecter quelqu'un ou quelque chose même quand on n'est pas d'accord.

Compétence : c'est savoir faire quelque chose. Par exemple, un cuisinier a les compétences pour faire un bon repas.

Dignité : c'est le respect auquel ont droit tous les hommes et toutes les femmes. Par exemple, insulter une personne, c'est ne pas respecter sa dignité.

Enthousiasme : c'est être content et motivé à faire quelque chose. Par exemple, « il aime son travail et le fait avec enthousiasme ».

Générosité : Par exemple, « il a eu la générosité de partager son repas avec ceux qui n'avaient rien à manger ».

Humanisme : c'est croire que tous les humains sont égaux et ont des qualités qui permettent de faire le bien.



Confiance

Liberté

Espérance

Le bon et le juste Solidarité

Enthusiasme

Générosité

Partage

Respect

Dignité

Humanisme

Solidarité

Les Règles de l'association

Accueillir les personnes dans leur globalité avec respect et chaleur

L'accueil est la première valeur sur laquelle s'est créée l'association.

Dans un lieu sécurisant, d'écoute et de disponibilité, cet accueil permet à chacun de se sentir « comme chez lui », « comme à la maison » dans les différents services.

Chacun doit pouvoir se sentir écouté par les professionnels. Ces lieux permettent aussi les rencontres, les discussions, la création de liens d'amitié. Il s'agit pour chaque personne accueillie de définir avec les professionnels ses attentes et le parcours à construire autour de son projet.

Accueillir des personnes avec des handicaps différents, des vies différentes

Les personnes accueillies présentent un ou des handicaps ou une maladie qui nécessitent un accompagnement de la vie quotidienne.

Pour l'association, cette diversité des handicaps est un choix, une chance : cela permet à chacun de comprendre que ses problèmes ne sont pas si graves. Et comme les personnes n'ont pas les mêmes difficultés, elles peuvent s'aider entre elles. L'association fait attention à ce que la vie en groupe soit possible pour tous malgré ces différents handicaps.

Il est question d'éprouver du plaisir à fréquenter le service, de s'inscrire dans les ateliers ou d'être capable de gérer un minimum de temps libre.

Les personnes accueillies ne doivent pas avoir besoin de soins médicaux réguliers durant la journée, d'un accompagnement individuel constant ou de troubles de comportements qui nuiraient à la vie du groupe.

Avoir des lieux pour être avec les autres et pour devenir plus autonomes

L'association propose des lieux d'accueil ou d'hébergement pour que les personnes en situation de handicap puissent se rencontrer en groupe.

Il s'agit pour l'association de créer des espaces facilitant à la fois :

- La relation, l'échange avec les autres,
- Le développement de l'autonomie.

Les personnes accueillies ont besoin que les professionnels accompagnants leur témoignent leur confiance et leur accordent de prendre des risques évalués et mesurés pour progresser.

Pour l'association, valoriser l'autonomie des personnes c'est avant tout leur faire confiance et leur permettre d'avoir confiance en elles pour entreprendre des projets à hauteur de leurs capacités. Chaque personne est ainsi reconnue comme personne singulière et a sa place au sein du groupe. Tout est fait pour que chacun se sente bien et puisse s'y épanouir.

Proposer des activités artistiques et culturelles

La construction des lieux de vie fait l'objet d'une attention particulière.

L'harmonie qui se dégage des lieux, la chaleur des couleurs, l'esprit dans lequel ils sont pensés doit pouvoir renvoyer, comme en miroir, une image positive de soi.

Une large place est faite aux activités artistiques et culturelles pour permettre à chacun de découvrir ou de s'approprier les espaces de culture offerts à tout citoyen.

On peut dire que les activités d'expression créative (tant en atelier créatif comme en atelier de cuisine par exemple) permettent à ceux qui les pratiquent un travail sur le geste, le mouvement, la voix, le corps.

L'association réfléchit continuellement à toutes ces notions au travers de groupes de travail, lors des réunions des usagers/résidents, au sein de commissions également...



Permettre la rencontre entre des personnes en situation de handicap et les gens du quartier de la ville

C'est-à-dire viser l'insertion sociale et la valorisation du handicap.

Il s'agit d'essayer de changer le regard de la société sur le handicap en proposant des lieux de vie pensés aussi proches que possible de la « vie ordinaire » : au centre bourg, au cœur d'un quartier proche des commerces, dans l'environnement d'un petit collectif.

Créer des liens simples et faciles avec les habitants, le voisinage et la vie de la commune favorise la participation active des personnes accueillies et la possibilité de se sentir citoyen de sa ville.

Disposer d'équipes pluridisciplinaires

L'association propose un accompagnement par des professionnels de métiers différents.

Pour chacun des professionnels, l'objectif premier concerne la relation avec les personnes accueillies, relation toujours singulière, à créer et à réinventer sans cesse.

Il importe donc que les différentes activités proposées, qu'elles relèvent de l'ordre de la vie quotidienne ou du développement de la personne dans tous ses aspects, soient assurées par des professionnels reconnus et formés dans leur discipline.

Ils sont ainsi mieux en mesure de détecter et accompagner l'éclosion de capacités, voire de talents ou l'émergence de difficultés.

Faire attention à développer l'association en respectant les personnes

L'association veut continuer de travailler, développer des projets avec des partenaires extérieurs :

- Etre en lien avec d'autres foyers par le biais du GRAAL,
- Faire du lien avec l'hôpital en soutien à l'accompagnement des personnes,
- S'impliquer avec des associations locales, centres artistiques, sportifs, culturels,
- Associer des bénévoles,
- Développer des échanges entre structures,
- Construire des projets de collaboration pour des activités variées : convention d'équitation, association de jardiniers,...



L'association souhaite organiser des temps de rencontres et d'échanges avec différents types de partenaires pour rester active dans la recherche d'idées nouvelles en faveur des personnes.

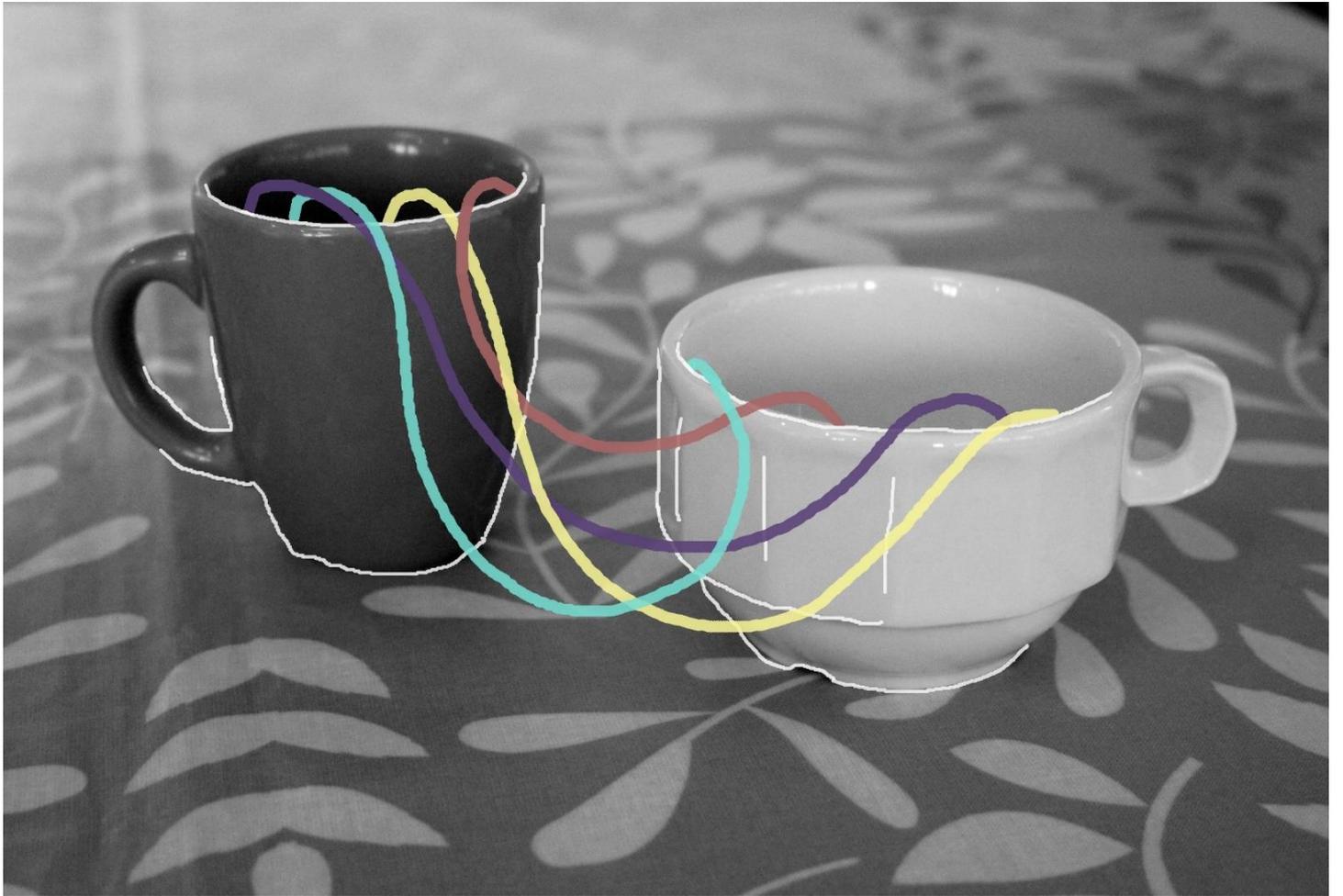
Tout est fait pour que les familles puissent se sentir intégrées au projet de l'association. Des rencontres régulières existent et un journal, « l'Echange », est distribué pour informer chacun sur la vie des services.

Comment s'écrit le projet d'association ?

Le projet d'association est écrit pour 5 ans.

Il assure le fait que l'association continue de réfléchir à l'accueil des personnes, continue d'améliorer ses recherches et de proposer de nouvelles activités, de nouveaux projets.

Tous les ans les différents services de l'association s'engagent à présenter les actions qu'ils veulent mettre en œuvre et les présentent lors de l'assemblée générale.



CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le Code de l'action sociale et des familles est un texte de loi.

Il explique les droits et les aides pour les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes pauvres...

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie fait partie de ce texte de loi.

Elle précise les droits des personnes en situation de handicap ou malades qui sont accueillies par des associations, des foyers, des accueils de jour...

Voici ce que dit la charte :

1. Ne pas discriminer

La discrimination, c'est empêcher une personne d'avoir les mêmes droits que les autres, car :

– elle a un handicap, elle a une religion différente, elle est vieille, elle est homosexuelle, elle est pauvre, elle est malade, elle vient d'un autre pays... Par exemple, il y a discrimination si un magasin refuse de faire travailler une personne, car elle a la peau noire. Comme les autres établissements, les accueils de jour, les foyers, les logements collectifs... ne doivent pas discriminer.

2. Droit à une prise en charge et à un accompagnement adapté

Dans les accueils de jour, les logements collectifs, les foyers, l'aide et l'accompagnement doivent être adaptés à chaque personne en situation de handicap.

Par exemple, une personne qui a un handicap mental doit être aidée par des professionnels qui utilisent des mots simples pour qu'elle les comprenne.

3. Droit à l'information

Les personnes en situation de handicap ou malades doivent avoir accès à des informations faciles à comprendre sur les aides et l'accompagnement qui leur sont proposés.

On doit aussi leur expliquer les règles, ce qu'elles ont le droit de faire ou non dans ces lieux, comment les journées sont organisées.

On doit aussi leur dire ce que font les autres associations qui agissent pour les personnes en situation de handicap...

Ces informations doivent être faciles à comprendre par tous. Les personnes en situation de handicap doivent avoir accès à tous les documents qui parlent d'elles. Les professionnels (psychologue, médecin, éducateur...) doivent les expliquer de façon claire et adaptée.

4. Choix, accord et participation

Dans les accueils de jour, les logements ou dans les associations, les personnes en situation de handicap doivent avoir le choix de ce qu'elles veulent pour vivre, des activités qu'elles veulent faire...

Pour faire ce choix, elles peuvent être aidées par de la famille, des amis...

Les professionnels doivent être sûrs que les personnes ont bien compris avant de donner leur avis.

Par exemple, une personne qui vient vivre dans un logement collectif doit avoir compris ce qu'est ce lieu et doit être d'accord avec les règles de vie proposées pour y habiter.

Le projet d'accueil et d'accompagnement doit être pensé avec les personnes en situation de handicap.

Si la personne est trop jeune ou si la personne n'est pas capable de faire un choix, c'est sa famille ou son représentant légal (tuteur) qui le fera pour elle.

5. Droit de changer d'avis

Les personnes en situation de handicap ou malades ont le droit de changer d'avis et de refuser d'aller dans un logement collectif, dans un accueil de jour...

Elles doivent le dire par écrit.

Elles peuvent aussi refuser les services qui sont proposés ou en demander d'autres.

Les professionnels sont présents pour les écouter, comprendre leurs choix et en discuter avec elles. Ils doivent aussi respecter les décisions de justice.

6. Droit au respect des relations familiales

Les professionnels doivent tout faire pour que les personnes accompagnées continuent d'être en relation avec leur famille (surtout pour les jeunes de moins de 18 ans ou qui ont un peu plus de 18 ans, pour les familles qui ont de gros problèmes...).

Ils doivent leur demander ce qu'elles souhaitent.

Ils doivent faire attention à ne pas séparer les familles, les frères et sœurs...

Ils doivent aussi respecter les décisions de justice.

Il faut aussi que les familles puissent être partie prenante des activités que font les personnes en accueil de jour, en logement collectif...

7. Droit à la protection

Les professionnels doivent garder secrètes les informations sur les personnes accueillies et sur leur famille.

Ces personnes doivent être protégées, mises en sécurité, soignées en fonction de leurs besoins.



8. Droit à l'autonomie

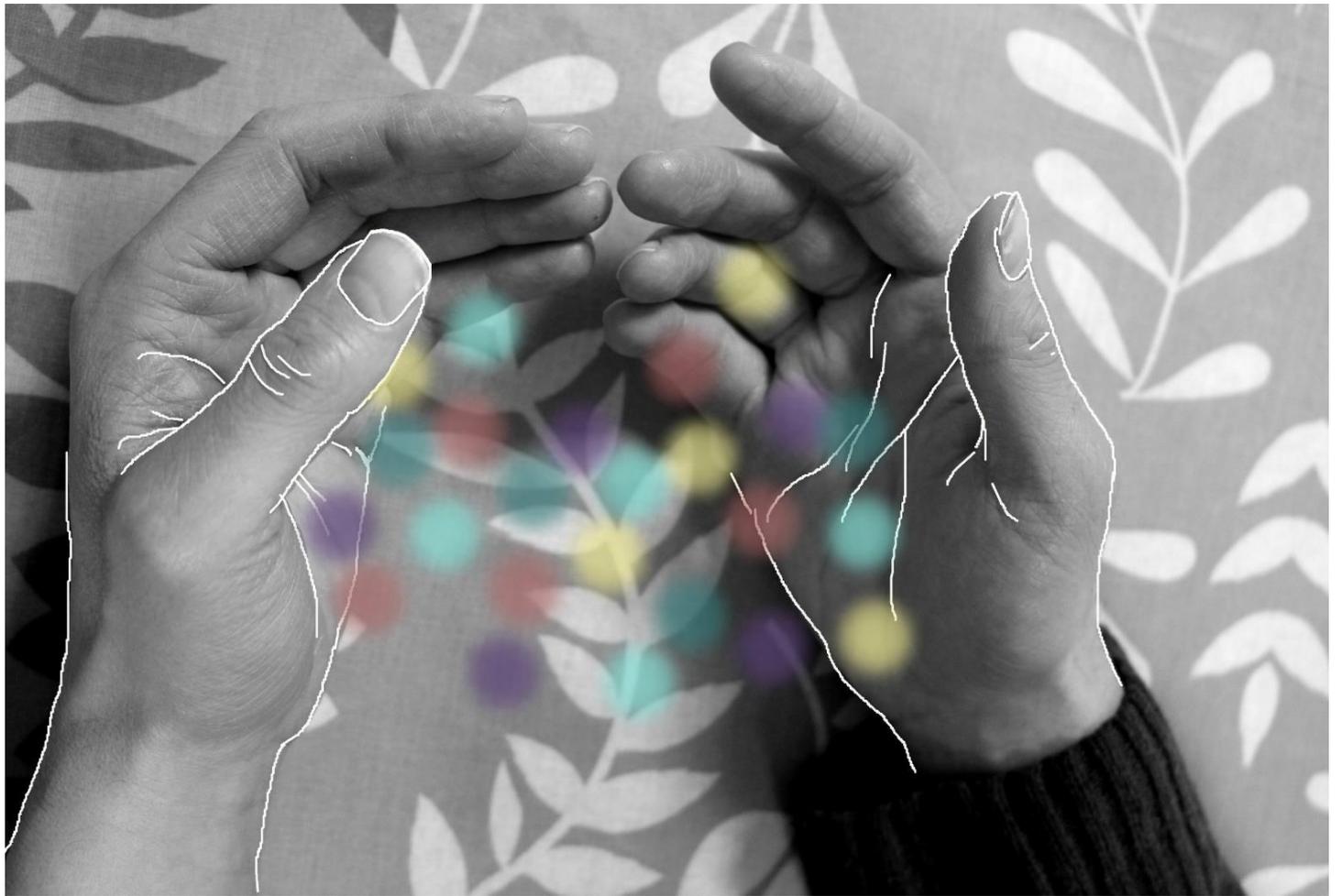
Si les professionnels et la justice pensent que c'est possible : Les personnes accueillies doivent être libres de sortir, de se promener.... Si c'est autorisé, elles doivent pouvoir faire des sorties facilement et les professionnels doivent les y aider. Les personnes accueillies doivent pouvoir avoir leurs affaires, leurs meubles, leurs objets... Les personnes qui ont plus de 18 ans doivent avoir accès à leur argent.

9. Faire attention aux personnes et les soutenir

Quand une personne est accueillie dans un accueil de jour, un logement collectif..., cela change sa vie, ses relations avec sa famille, ses amis, ses voisins... Les professionnels y prêtent attention pour bien accompagner la personne et pour qu'elle se sente bien. Ils facilitent les relations avec les familles, les amis... pour qu'ils puissent se réunir facilement... Quand une personne va bientôt mourir, il faut l'aider, l'accompagner, la soigner et respecter sa religion. Il faut aussi faire attention à sa famille et la soutenir.

10. Permettre aux personnes de garder leurs droits civiques

Les Français ont des droits civiques. Par exemple, ce sont les droits de voter ou d'être candidat à une élection. Les accueils de jour, les logements collectifs... doivent permettre aux personnes accueillies d'utiliser ces droits et d'être libres (sauf si la justice pense que ce n'est pas possible).



11. Droit de croire en une religion

Les personnes accueillies ont le droit de croire en une religion. Elles peuvent la pratiquer (lire des prières, aller dans une église, dans une mosquée, ne pas manger de porc...). Mais ces pratiques religieuses ne doivent pas empêcher les accueils de jour, les logements collectifs... de bien accompagner les personnes. Les personnes peuvent aussi recevoir la visite d'un prêtre, d'un imam, d'un rabbin... Les professionnels et les personnes accueillies doivent respecter les religions de chacun.

12. Droit à la dignité et à l'intimité

Toute personne a le droit à la dignité : cela veut dire qu'elle doit être respectée et se sentir respectée.

Par exemple, blesser quelqu'un en lui disant des mots méchants ou agressifs, c'est ne pas respecter sa dignité.

Il faut aussi que les personnes aient le droit à l'intimité. L'intimité, c'est avoir une vie privée. Par exemple, c'est avoir des moments seul avec ses amis, c'est pouvoir vivre une relation amoureuse épanouie...

NOTE

« Le Temps du Regard », pour actualiser son projet associatif, a souhaité comme en 2006 lors d'une première rédaction, que les personnes en situation de handicap accueillies en soient les acteurs, avec leurs familles, les administrateurs et les personnels.

A cette fin, les personnes accueillies :

- Ont été sollicitées, lors de rencontres pour échanger autour du projet associatif et de son sens. Un certain nombre de réponses représentatives sont d'ailleurs citées dans le préambule.

- Ont contribuées à la sélection des 12 valeurs essentielles du « Temps du Regard ».

- Ont participé, avec l'appui des professionnels du « Temps du Regard » et de l'association « Lilavie¹ » à l'écriture de ce texte, accessible et plus concret, en français facile.

La « Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie », qui figure dans le Code de l'Action Sociale et des familles, a également été adaptée.

Le texte est agrémenté de photos signifiantes car tirées de l'environnement quotidien des services et des objets qui s'y trouvent.

Il sera remis à chaque personne accueillie au sein de nos services.

¹ Association Lilavie, 15-17 Quai Gambetta 53000 Laval



PHOTOGRAPHIES : EVA PEÑA
ILLUSTRATIONS : ROZENN RENAULT



ASSOCIATION LE TEMPS DU REGARD

15, rue de la Marbaudais, 35700 RENNES

Contact : 02 99 38 82 44

secretariat@letempsduregard.org

Site internet : www.letempsduregard.org

 Association le Temps du Regard